

Nestlé en France : Une politique Handicap aux avant-postes des enjeux de société.

Depuis 2009, le groupe **Nestlé en France** s'est engagé dans une démarche dynamique et volontariste en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Historique de la démarche

2009/2010 : Nestlé en France réalise un diagnostic de sa politique handicap.

« Les résultats montrent que certains sites dépassent l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés tandis que d'autres peinent à atteindre les 1 %. » Il est donc décidé de développer une politique commune à toutes les entités du groupe Nestlé en France.

1^{er} janvier 2011 : Pilotage de la politique Handicap : le Groupe crée, au sein de la Direction de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et de l'Innovation Sociale dirigée par Marie-Françoise Tauc, une Mission Handicap sous la responsabilité de Valérie Romain. La Mission Handicap Groupe travaille avec 10 Relais Handicap et 29 Correspondants Handicap, répartis sur tous les sites. Cette organisation permet de développer efficacement les cinq axes de l'accord : le maintien dans l'emploi, le recrutement, la collaboration avec le secteur protégé et adapté, la formation du réseau et des personnes handicapées, la communication et la sensibilisation.

2011/2012 : Convention de partenariat signée avec l'Agefiph, à l'issue de laquelle Nestlé en France ouvre une négociation pour un accord de groupe.

2013/2014/2015 : 1^{er} Accord Handicap du Groupe Nestlé en France et du secteur de l'agroalimentaire. La Direction et les partenaires sociaux posent les fondements d'une politique ambitieuse.

Résultats

Nestlé en France fait un constat : l'évolution de la pyramide des âges et l'allongement de la vie au travail sont autant de facteurs dont il faut tenir compte pour anticiper la gestion des inaptitudes.

Conscient des enjeux sociétaux, l'engagement débouche sur un axe principal « **le maintien à l'emploi de nos collaborateurs** ».

Nestlé en France innove avec le recours à de **nouveaux outils** :

- **l'Observatoire Maintien à l'Emploi®**,
- **le Diagnostic Maintien à l'emploi® sur sites**,
- **la Formation du réseau pluridisciplinaire**

et surtout **50 % du budget** consacré au handicap sont dédiés aux aménagements de postes et à la compensation du handicap.

Le bilan est plus que positif puisqu'**environ 250 personnes** ont pu bénéficier de ces aides pour un montant global d'un peu plus d' 1 M€ sur 3 ans.

En 2015, Nestlé en France affiche un taux d'emploi de **5,42 %** avec un recrutement tous contrats confondus de **70 personnes en situation de handicap**.

2016/2017/2018 : Pour le 2ème accord, le **maintien à l'emploi et l'amélioration des conditions de travail** restent l'enjeu majeur et prioritaire avec **60 %** du budget de la Mission Handicap.

Nestlé en France a l'ambition de devenir une société handi-accueillante où le « mieux vivre ensemble » s'intègre pleinement dans la notion de « Création de Valeur Partagée ».

Contact :

Pour déposer une candidature : www.missionhandicap.com/nestle



Valérie Romain & Marie-Françoise TAUC

Nestlé en France

1er marché en Europe, 3^{ème} marché dans le monde (Groupe Nestlé).

Plus de **50** marques

16 sociétés

Plus de **13 000** collaborateurs

Dont **726** en situation de handicap

Un taux d'emploi de **5,42 %** pour une moyenne nationale de 3,10 %